

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 7 octobre 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Claudia Kirouac

Nombre de citoyens : 9

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 3 septembre 2019 – Adoption
 - b) Résolution # 4677.09.19 – Modification
 - c) Procès-verbal du 23 septembre 2019 – Adoption
 - d) Résolution # 4699.09.19 – Modification
 - e) Procès-verbal du 30 septembre 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Septembre 2019
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Directrice générale – Nomination (reporté)
 - a.2) J. Harrison – Prolongation de période probatoire
 - a.3) Comité du personnel (reporté)
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Municipalité Grenville-sur-le-Rouge – Soutien financier
 - d) Comité du développement économique (reporté)
 - e) Archives – Calendrier de conservation; autorisation
 - f) Les Fleurons du Québec – Gala annuel 2019

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modification
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 471 – Rue Philippe et rang 3 de Simpson; raccordement
 - b.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - b.2) Avis de motion (reporté)
- c) Règl. # 447-4 – Art. 9.1; modification
 - c.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - c.2) Avis de motion (reporté)
- d) Règl. # 229-26 – Terminologie; modification
 - d.1) Dépôt et présentation
 - d.2) Avis de motion
- e) Règl. # 230-198 – Art. 9.1; modification
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Projet # 1
 - e.3) Règl. # 230-198.1 – Avis de motion
- f) Règl. # 230-199 – Zones publiques Pa7 et Pa8; modification
 - f.1) Dépôt et présentation
 - f.2) Projet # 1
 - f.3) Règl. # 230-199.1 – Avis de motion
- g) Règl. # 321-4 – PIIA; projets domiciliaires
 - g.1) Dépôt et présentation
 - g.2) Projet # 1
 - g.3) Avis de motion
- h) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village
 - h.1) Dépôt et présentation
 - h.2) Projet # 1
 - h.3) Avis de motion
- i) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - i.1) Dépôt et présentation
 - i.2) Projet # 1
 - i.3) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux (10/09/2019 et 24/09/2019); Dépôt
- b) Dérogations mineures
 - b.1) 3275 rue Chantal – Marges de recul avant et arrière
 - b.2) 1625 rue Anik – Superficie d'un garage
- c) 60 rue St-Hilaire – A. Boisvert; fenêtres
- d) 455 rang 4 de Simpson – La Feuille Verte; changement de zonage; appui – CPTAQ
- e) 2620 chemin Émilien-Laforest – E. Plante; usage permis
- f) Parc Guévremont – Plan d'aménagement; bâtiment de service
- g) 125 St-David – A. Jacques; revêtement extérieur; autorisation
- h) Permis de construction – Septembre 2019 et comparatifs 2018-2019

10) Urbanisme – PIIA

- a) 485 rue St-Louis – Galerie avant

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (17/08/2019 et 23/09/2019); dépôt
 - a.1) Étude de circulation – Mandat
 - a.2) Virée rang 4 de Simpson
 - a.3) Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Entretien sortie 185; demande
 - a.4) Achat d’abrasifs – Saison 2019-2020
 - a.5) Cession de terrain – Puits Hébert
 - a.6) CN – Passage à niveau; sifflement/arrêt
 - a.7) Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Remplacement signalisation
 - a.8) Demande de citoyen – G. Flibotte; prolongement de rue (reporté)
 - a.9) Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Réclamation; chemin de détour (reporté)
 - a.10) Rue Anik – Demande de cession de terrain
- b) Soumission(s) – Attribution
 - b.1) Sel déglaçant – Saison 2019-2020

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)
- c) Nettoyage et inspection du réseau sanitaire – Mandat

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Septembre 2019

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs
 - a.1) Procès-verbal (17/09/2019) – Dépôt
 - a.1.1) Glissades parc Gélase
 - a.1.2) Boîtes à livres
 - a.1.3) Tables à pique-nique – Achat
 - a.1.4) Location terrains – Dek hockey; tarification demi-journée
 - a.2) Aréna
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Procès-verbal (retiré)
 - b.1.2) Réseau Biblio – Rencontre d’automne; formation
- c) Vie Citoyenne
 - c.1) Cercle des Fermières – Procès-verbal; dépôt
- d) Fête du 150^e
 - d.1) Journées de la culture – Autorisation
 - d.2) Journées de la culture – Motion spéciale
 - d.3) Concours de fleurs – Autorisation

- e) Groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI)
– Tournoi de curling 2019
- f) Collecte de jouets

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-13/19

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4703.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Invitation à la soirée « Hommage aux bâtisseurs »
- Gagnants du concours de fleurs : 6 gagnants seront annoncés
- Félicitations à Mme Annie Gentesse et M. Pierre Lavigne pour les Journées de la culture
- Renégociation entente intermunicipale

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune)

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbal du 3 septembre 2019 – Adoption

4704.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Résolution # 4677.09.19 – Modification

4705.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution municipale # 4677.09.19 pour le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 62.08.19);

Considérant que l'usage projeté vise un bâtiment accessoire de la propriété sise au 2950 route 122 dans la zone résidentielle Ra15;

Considérant l'énoncé des articles 3.8.19 et 3.8.19.1 concernant le nombre de bâtiments et d'usages principaux permis sur une propriété;

Considérant que les dispositions des articles 3.3.12 et suivants du règlement de zonage concernant les travailleurs autonomes ne permettent pas l'utilisation de bâtiments accessoires comme lieu de travail;

Considérant l'historique du bâtiment visé par la demande;

Considérant que la propriété a une superficie de 6 497,5 m² et peut-être subdivisée conformément aux dispositions de l'article 4.3.2 du règlement # 231 de lotissement;

Considérant que l'usage projeté relève des usages commerciaux et implique une modification de la réglementation de zonage;

4677.09.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne peut, pour le moment, autoriser l'utilisation du bâtiment accessoire sis au 2950 route 122 pour les fins de machinage, soudure, réparation et modification de machinerie tel que demandé;
- dans un contexte de modification éventuelle de la réglementation de zonage pour permettre l'usage commerciale projeté, de suggérer au requérant d'évaluer la possibilité :
 - 1) d'entreprendre une procédure de subdivision du lot 4 333 403 pour créer deux lots distincts conformes aux dispositions de l'article 4.3.2 du règlement de lotissement # 231;
 - 2) de présenter une demande de correction auprès du ministère de L'Énergie et des Ressources naturelles de la délimitation faite du lot 4 333 303 lors de la réforme cadastrale faite en 2011.
- dans le contexte d'une demande de correction auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, d'appuyer, si requis, le requérant dans sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Procès-verbal du 23 septembre 2019 – Adoption

4706.10.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Résolution # 4699.09.19 – Modification

4707.10.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution municipale # 4699.09.19 pour le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 74.09.19);

Considérant que la Municipalité projette d'effectuer des travaux de réfection de rue et de pavage sur le chemin Herman-Lavigne;

Considérant que, à l'occasion desdits travaux, il sera opportun de remblayer le fossé bordant le 1200 rang 5 de Wendover Sud;

Considérant que le requérant et la Municipalité s'entendent pour effectuer les travaux de remblaiement du fossé;

Considérant les dispositions de l'article 4.2.4.21 du règlement municipal # 231 sur le lotissement concernant la fermeture des fossés de rue;

4699.09.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'autoriser le requérant à effectuer les travaux en lien avec ses plans d'aménagement paysager signés, tels que déposés au dossier, aux conditions suivantes :
 - pour la façade du bâtiment donnant sur le rang 5 de Wendover Sud, selon le plan daté du 27 août 2019;
 - pour l'aménagement et la plantation de treize (13) arbres, dont cinq (5) ayant un diamètre minimal de 4 cm mesuré à 25 cm du sol plutôt qu'un diamètre de 5 cm, tel que prévu au règlement, dans la bande de terrain à aménager dans la cour avant à la limite du terrain et l'emprise du rang 5 de Wendover Sud, et ce, selon le plan d'ensemble présenté au comité consultatif d'urbanisme en date du 10 septembre 2019;

- en ne demandant pas la plantation d'arbres supplémentaires sur la façade du bâtiment longeant le chemin Herman-Lavigne (marge latérale gauche);
- que les façades de l'aire d'entreposage sise en cour arrière mais donnant sur l'autoroute soient fermées par un écran végétal, telles que spécifiées aux articles 3.7.15.2 et 3.5.8.2 du règlement de zonage;
- que les autres façades de l'aire d'entreposage soient, à la discrétion du requérant, fermées par une clôture opaque;
- que les travaux d'aménagement concernant la fermeture du fossé longeant le chemin Herman-Lavigne (marge latérale gauche du bâtiment) et la plantation d'un écran végétal sur les façades de l'aire d'entreposage visibles de l'autoroute soient réalisés dans les six (6) mois suivant les travaux de réfection dudit fossé faits par la Municipalité;
- que les coûts reliés à l'achat et à la fourniture de la tuyauterie et des matériaux accessoires nécessaires aux travaux de réfection des fossés de rue de même que les coûts reliés à l'aménagement de surface, soient à la charge du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Procès-verbal du 30 septembre 2019 – Adoption

4708.10.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 30 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Septembre 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4709.10.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de septembre 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Septembre 2019	208 586,37 \$
Déboursés directs	Septembre 2019	356 072,65 \$

Dépenses préautorisées	Septembre 2019	19 244,49 \$
Rémunération globale	Septembre 2019	127 294,88 \$
Remboursement des dépenses/Km	Septembre 2019	0,00 \$
Total :		711 198,39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Directrice générale – Nomination (reporté)

a.2) J. Harrison – Prolongation de période probatoire

Considérant l'énoncé de la résolution # 4644.08.19 concernant l'embauche de monsieur Jocelyn Harrison au poste de journalier et préposé au déneigement;

Considérant que des vérifications additionnelles sont requises suite au rapport préliminaire fait par le directeur des travaux publics;

4710.10.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de prolonger la période probatoire de monsieur Jocelyn Harrison de trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Comité du personnel (reporté)

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Municipalité Grenville-sur-le-Rouge – Soutien financier

Considérant que la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions de dollars en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglslr.ca) avec l'objectif de recueillir vingt-mille (20 000,00) dollars en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4711.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;
- d'accorder une aide financière de 250 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée : « Solidarité GSLR ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Comité du développement économique (reporté)

e) Archives – Calendrier de conservation; autorisation

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q. chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

4712.10.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Les Fleurons du Québec – Gala annuel 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4713.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (183,96 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour le conseiller Pierre Lavigne au Gala annuel des Fleurons du Québec le 21 novembre 2019 au Best Western Universel à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modification

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 7 octobre 2019;

Considérant que le projet de règlement # 230-196.1 n'a pas à être soumis à la procédure d'approbation référendaire;

Considérant le projet de règlement # 230-196.1, lequel a pour objet de modifier certaines dispositions des articles 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1 du règlement # 230 relatif à l'architecture des bâtiments, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 4 octobre 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4714.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-196.1, lequel a pour objet de modifier certaines dispositions des articles 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1 du règlement # 230 relatif à l'architecture des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 471 – Rue Philippe et rang 3 de Simpson; raccordement

b.1) Dépôt et présentation (reporté)

b.2) Avis de motion (reporté)

c) Règl. # 447-4 – Art. 9.1; modification

c.1) Dépôt et présentation (reporté)

c.2) Avis de motion

(reporté)

d) Règl. # 229-26 – Terminologie; modification

d.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 229-26, lequel a pour objet notamment d'ajouter certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du règlement administratif # 229 concernant les micromaisons et les minimaisons, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 229-26 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 229-26, lequel a pour objet notamment d'ajouter certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du règlement administratif # 229 concernant les micromaisons et les minimaisons.

e) Règl. # 230-198 – Art. 9.1; modification

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 230-198, lequel a pour objet de modifier différents articles de la section 3.3 du règlement de zonage # 230 concernant la réglementation applicable aux diverses catégories d'habitation permises dans les zones résidentielles telles que définies audit règlement, est fait et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 230-198 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Projet # 1

4715.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques

Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-198, lequel a pour objet de modifier différents articles de la section 3.3 du règlement de zonage # 230 concernant la réglementation applicable aux diverses catégories d'habitation permises dans les zones résidentielles telles que définies audit règlement;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.3) Règl. 230-198.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 230-198.1, lequel a pour objet de modifier différents articles de la section 3.3 du règlement de zonage # 230 concernant la réglementation applicable aux diverses catégories d'habitation permises dans les zones résidentielles telles que définies audit règlement.

f) Règl. # 230-199 – Zones publiques Pa7 et Pa8; modification

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 230-199, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole Ag8 pour y inclure les superficies attribuées aux zones publiques pa7 et Pa8 telles qu'apparaissant au plan de zonage du règlement de zonage # 230, et de modifier les grilles d'usages associées à ces zones, est fait et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 230-199 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Projet # 1

4716.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-199, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole Ag8 pour y inclure les superficies attribuées aux zones publiques Pa7 et Pa8 telles qu'apparaissant au plan de zonage du règlement de zonage # 230, et de modifier les grilles d'usages associées à ces zones;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.3) Règl. # 230-199.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 230-199.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole Ag8 pour y inclure les superficies attribuées aux zones publiques Pa7 et Pa8 telles qu'apparaissant au plan de zonage du règlement de zonage # 230, et de modifier les grilles d'usages associées à ces zones.

g) Règl. # 321-4 – PIIA; projets domiciliaires

g.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter

à la suite du chapitre 7 des dispositions en lien avec l'implantation de nouvelles constructions résidentielles dans les nouveaux développements domiciliaires, et ce, de manière à assurer une certaine unité dans la typologie, volumétrie et apparence des bâtiments, le tout afin de créer des unités de voisinage harmonieuses et homogènes, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 321-4 est fait et copie remise aux membres du conseil.

g.2) Projet # 1

4717.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter à la suite du chapitre 7 des dispositions en lien avec l'implantation de nouvelles constructions résidentielles dans les nouveaux développements domiciliaires, et ce, de manière à assurer une certaine unité dans la typologie, volumétrie et apparence des bâtiments, le tout afin de créer des unités de voisinage harmonieuses et homogènes;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter à la suite du chapitre 7 des dispositions en lien avec l'implantation de nouvelles constructions résidentielles dans les nouveaux développements domiciliaires, et ce, de manière à assurer une certaine unité dans la typologie, volumétrie et apparence des bâtiments, le tout afin de créer des unités de voisinage harmonieuses et homogènes.

h) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village

h.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 321-5 est fait et copie remise aux membres du conseil.

h.2) Projet # 1

4718.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

i) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

i.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 470 est fait et copie remise aux membres du conseil.

i.2) Projet # 1

4719.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité;

- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux (10/09/2019 et 24/09/2019); Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date du 10 septembre et du 24 septembre 2019 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) 3275 rue Chantal – Marges de recul avant et arrière

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 67.08.19);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 7 octobre 2019;

4720.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de réduire la marge de recul arrière à 8,9 mètres et la marge de recul avant à 6,55 mètres pour le bâtiment principal de la propriété sise au 3275 rue Chantal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) 1625 rue Anik – Superficie d'un garage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 77.09.19);

Considérant que la demande telle que présentée nécessiterait un changement au règlement de zonage;

4721.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à sa demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) 60 rue St-Hilaire – A. Boisvert; fenêtres

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 73.09.19);

4722.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- de permettre au requérant de modifier deux (2) fenêtres de la résidence sise au 60 rue St-Hilaire, en conformité avec le projet tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) 455 rang 4 de Simpson – La Feuille Verte; changement de zonage; appui – CPTAQ

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 75.09.19);

Considérant les vérifications faites par le directeur général quant à la modification de la réglementation de zonage;

4723.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre les procédures de modification de la réglementation de zonage pour permettre la transformation et la commercialisation des produits de la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) 2620 chemin Émilien-Laforest – E. Plante; usage permis

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 76.09.19);

Considérant que la demande du requérant ne vise aucun projet spécifique;

Considérant que les amendements au zonage proposés par le requérant limiteraient le contrôle de la Municipalité dans la zone visée, notamment en matière d'entreposage;

4724.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à sa demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Parc Guévremont – Plan d'aménagement; bâtiment de service

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 82.09.19);

Considérant les résultats de la consultation menée auprès des membres du comité des loisirs concernant la proposition présentée au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire avec les consultantes;

4725.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier, avec les modifications suivantes :
 - le mobilier Re-plast série Laviolette avec et sans dossier de couleur noire et acier inoxydable;
 - les bollards retenus pour l'éclairage des sentiers devront projeter la lumière vers le sol.

Contre : monsieur Sylvain Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

g) 125 rue St-David – A. Jacques; revêtement extérieur; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 72.09.19);

Considérant le mandat donné à un architecte pour la préparation de croquis annoté en lien avec les travaux d'aménagement extérieur (réf : résol. municipale # 4700.09.19);

Considérant qu'aucun permis ou autorisation n'a été donné à la requérante à ce jour;

Considérant l'avis de cessation des travaux émis par la Municipalité dans le dossier;

Considérant la demande présentée par la requérante à l'effet de poursuivre les travaux d'enlèvement du revêtement extérieur sur le côté gauche de la résidence, les trois (3) autres façades étant déjà réalisées;

Considérant qu'à titre préventif, des mesures minimales de protection pourraient empêcher d'éventuels dommages à la propriété;

4726.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de permettre à la requérante d'effectuer les travaux minimaux de protection sur la résidence sise au 125 rue St-David, savoir :
 - d'enlever le revêtement extérieur du côté gauche de la résidence;
 - d'installer une membrane protectrice ainsi que des lattes sur ladite résidence.
- que l'avis de cessation des travaux envoyé à la requérante demeure en vigueur quant à tous les éléments non-traités par la présente résolution.

Pour : Annie Gentesse, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne

Contre : Marthe Garneau, Sylvain Baron et Hélène Laroche

RÉSOLUTION REJETÉE

h) Permis de construction – Septembre 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de septembre 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) 485 rue St-Louis – Galerie avant

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 71.09.19);

Considérant la demande du requérant pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 485 rue St-Louis en fermant la galerie à droite de l'entrée;

4727.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser le requérant à effectuer le projet d'agrandissement de l'immeuble sis au 485 rue St-Louis, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme;
- pour des fins de symétrie, de suggérer au requérant d'ajouter une fausse fenêtre avec persienne du même modèle que celle existante au côté gauche du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (17/08/2019 et 23/09/2019); dépôt**

Dépôt des procès-verbaux du comité des Travaux publics en date des 17/08/2019 et 23/09/2019 est fait.

a.1) **Étude de circulation – Mandat**

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4728.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'entreprendre les démarches auprès de firmes spécialisées en circulation afin d'obtenir des offres de service pour la préparation d'une étude traitant des mesures à adopter par la Municipalité en matière de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) **Virée rang 4 de Simpson**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

Considérant la demande du propriétaire du 1640 rang 4 de Simpson;

4729.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entreprendre des discussions avec le propriétaire du 1640 rang 4 de Simpson, afin d'acquérir la partie de terrain du lot 4 333 763 servant actuellement d'espace de virée pour les véhicules lourds;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) **Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Entretien sortie 185; demande**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

4730.10.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adresser une demande au Ministère des Transports du Québec pour qu'il effectue le fauchage des fossés et des talus aux alentours

du viaduc de la sortie 185 de l'autoroute 20, et ce, au moins deux (2) fois par saison;

- d'adresser une demande au Ministère des Transports du Québec pour que les clôtures de broche dans les fossés aux alentours du viaduc de la sortie 185 de l'autoroute 20 soient enlevées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Achat d'abrasifs – Saison 2019-2020

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4731.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de Carrières PCM pour l'achat d'environ 1 600 tonnes métriques d'un mélange de sable abrasif et de pierre concassée en vrac, au coût de 15,59 \$ (taxes incluses) la tonne métrique, pour un montant estimé à 25 104,00 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Cession de terrain – Puits Hébert

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

Considérant l'obligation qu'a la Municipalité, en vertu d'un acte notarié entre les parties, de rendre à monsieur Hébert les superficies de terrain du lot 4 335 003 qui ne sont plus requises pour les besoins municipaux;

Considérant que les frais inhérents d'arpenteur et de notaire sont à la charge de la Municipalité;

4732.10.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de céder à monsieur Gérard Hébert les superficies de terrain du lot 4 335 003 qui ne sont plus requises pour les besoins municipaux;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) CN – Passage à niveau; sifflement/arrêt

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

Considérant l'énoncé de la résolution # 3334.07.16, laquelle prévoit la transmission au Canadien National d'une demande pour analyse et modification, le cas échéant, du sifflement des trains aux passages à niveau sis sur le rang 7 de Simpson et la route 122;

Considérant que la Municipalité a fait réaliser une étude par la firme spécialisée AECOM afin d'analyser la possibilité de faire cesser les sifflements de trains aux passages à niveau sis sur le rang 7 de Simpson et la route 122;

Considérant que le Canadien National doit lui-même vérifier certains éléments de cette étude, et que des frais sont exigibles pour ce faire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4733.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la proposition du Canadien National pour que celui-ci effectue les vérifications nécessaires suite à l'étude d'AECOM, et de déboursier à cette fin les frais exigibles estimés à 3 500,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.7) Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Remplacement signalisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

4734.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'envoyer une demande au Ministère des transports du Québec afin qu'il corrige la signalisation relative aux panneaux de passage à niveau de la route 122.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.8) Demande de citoyen – G. Flibotte; prolongement de rue
(reporté)**

**a.9) Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Réclamation; chemin de détour
(reporté)**

a.10) Rue Anik – Demande de cession de terrain

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 19/08/2019);

Considérant la demande de citoyens visant à ce que la Municipalité leur cède une partie de la rue Anik, à proximité du rang 3 de Simpson;

Considérant que la partie de terrain en question est conservée par la Municipalité pour un prolongement éventuel de la rue et qu'elle est en conséquence affectée à l'utilité publique;

4735.10.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'informer les requérants que la Municipalité ne donnera pas suite à leur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumission(s) – Attribution

b.1) Sel déglaçant – Saison 2019-2020

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/09/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4736.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de Sel Frigon pour la fourniture et la livraison de sel déglaçant en vrac, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 5 septembre 2019 pour un montant de 41 161,05 \$ taxes incluses. (400 t.m. à 102,91 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)

c) Nettoyage et inspection du réseau sanitaire – Mandat

Considérant que dans le cadre du programme FIMEAU, la Municipalité devra procéder à un nettoyage et une inspection d'une partie de son réseau sanitaire;

Considérant que la Municipalité a identifié les sections de son réseau sanitaire nécessitant une telle intervention;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4737.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'entreprendre les démarches auprès de Vacuum 2000 et de faire effectuer le nettoyage et l'inspection d'une partie du réseau sanitaire pour un montant estimé à 16 435,68 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Septembre 2019

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de septembre 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs

a.1) Procès-verbal (17/09/2019) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 17/09/2019 est fait.

a.1.1) Glissades parc Gélase

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs (réf. : p.-v. loisirs 17/09/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4738.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par comité des loisirs;
- d'autoriser la construction par le service des travaux publics de deux (2) glissades en bois au parc Gélase, pour un montant estimé à 7 284,83 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.2) Boîtes à livres

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs (réf. : p.-v. loisirs 17/09/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4739.10.19

(amendée par # 4751.11.19)

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par comité des loisirs;

- d'autoriser la construction de quatre (4) boîtes à livres pour les parcs de la Municipalité, pour un montant estimé à 1 000,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.3) Tables à pique-nique – Achat

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs (réf. : p.-v. loisirs 17/09/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4740.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par comité des loisirs;
- d'autoriser l'achat de dix (10) tables à pique-nique pour un montant estimé à 1 207,20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.4) Location terrains – Dek hockey; tarification demi-journée

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs (réf. : p.-v. loisirs 17/09/2019);

4741.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par comité des loisirs;
- d'adopter un tarif de 150,00 \$ pour la location d'une surface de dek hockey pour une demi-journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna (retiré)

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal (retiré)

b.1.2) Réseau Biblio – Rencontre d’automne; formation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4742.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d’entériner la recommandation faite par comité des loisirs;
- d’acquitter les frais d’inscription (34,49 \$/par personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice des loisirs et pour mesdames Carmen Chassé, Michelle Pépin et Diane Boisvert, bénévoles, à la rencontre d’automne organisée par Réseau Biblio en octobre à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Vie citoyenne

c.1) Cercle des Fermières – Procès-verbal; dépôt

Dépôt du procès-verbal du Cercle des Fermières en date du 09/05/2019 est fait.

d) Fête du 150^e

d.1) Journées de la culture – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4743.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser les dépenses suivantes en lien avec la tenue du 150^e anniversaire de la paroisse, savoir :

a) Trio pleine lune	600,00 \$
b) Jean-Luc Boutin	500,00 \$
c) Buropro (Prix gagnants du concours)	400,00 \$
d) Buropro (Impression du livre)	1 561,08 \$
e) Buropro (Infographie)	139,58 \$
f) Buropro (Impression sur objets promotionnels)	812,34 \$
g) Marché Bouvette	145,00 \$
h) La Ballounerie	914,05 \$
i) Production obscure	80,00 \$
j) Costco	117,50 \$
k) Dollorama	61,20 \$

Le tout représentant une somme de 5 330,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Journées de la culture – Motion spéciale

Mention spéciale de félicitations adressée à madame Annie Gentesse, messieurs Pierre Lavigne et Jean-Luc Boutin ainsi qu'à tous les participantes et participants pour l'initiative et la réussite du concours littéraire mis sur pied dans le cadre des Journées de la culture et des fêtes du 150^e de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Ce concours fut un des coups de cœur 2019 de Culture pour tous, organisme gestionnaire des Journées de la culture, grâce à sa qualité et son originalité, en lien avec le thème « Tisser des liens, bâtir des ponts ».

d.3) Concours de fleurs – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4744.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser une dépense de 600,00 \$ pour financer les prix à être remis aux gagnants du concours de fleurs organisés dans le cadre du 150^e anniversaire de la paroisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI) – Tournoi de curling 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/19 émis;

4745.10.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser au groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI) la somme de 80 \$ à titre de contribution municipale pour le parrainage d'une équipe de curling dans le cadre de l'édition 2019 du tournoi de curling faite par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Collecte de jouets

Considérant que la MRC de Drummond organise l'activité « Troque tes bébelles » visant à recueillir et à redistribuer des jouets;

Considérant que dans le cadre de cette activité, la MRC de Drummond a adressé une invitation aux municipalités intéressées afin qu'elles deviennent des points de dépôt pour la collecte de jouets;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover envisage d'organiser une activité semblable prochainement;

4746.10.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne souhaite pas devenir un point de dépôt dans le cadre de la collecte de jouets « Troque tes bébelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-13/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussigné, Mario Picotin, directeur général/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 7 octobre 2019

Mario Picotin
Directeur général/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Morin

- Désirait savoir quand le dossier du Domaine du Soleil Amitié serait traité.

A. Descoteaux

- Voulait des informations sur la soirée « Hommage aux bâtisseurs ».

A. Lacosse

- Voulait savoir si le Domaine Soleil Amitié serait desservi par la fibre optique.

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 55.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe